



Questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS

Informations actualisées sur les mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires

Rapport du Directeur général

SYNTHÈSE

1. La synthèse ci-après donne au Conseil exécutif un aperçu des questions essentielles traitées dans le présent rapport.
2. Depuis la publication du rapport de PricewaterhouseCoopers en 2012 sur les mécanismes de recouvrement des coûts du Secrétariat¹ et conformément à la demande formulée par le Conseil exécutif dans la décision EB152(15) (2023), le Secrétariat a fait des progrès notables en matière d'amélioration de la classification de ses coûts de gestion et d'administration.
3. Les fonds collectés par le biais de ces mécanismes ne couvrent toujours pas le coût total des fonctions d'appui institutionnel,² principalement du fait de l'augmentation des financements volontaires à objet désigné, de l'augmentation des volumes de contributions volontaires assortis de faibles taux de recouvrement des coûts et des difficultés à financer les coûts d'appui directement à partir de programmes financés au moyen de contributions volontaires.
4. Les mesures visant à combler cette lacune structurelle nécessitent : une meilleure application des méthodes actuelles de recouvrement des coûts ; l'amélioration des méthodes de financement des coûts des services d'appui, en conjuguant les contributions obligatoires ainsi que les méthodes de recouvrement des coûts indirects ; et un financement plus durable, moyennant l'augmentation convenue des niveaux des contributions fixées, l'amélioration de la flexibilité des contributions volontaires et à la réception plus rapide des contributions.

¹ Document EBPBAC18/3.

² Les fonctions d'appui permettent à l'OMS de fonctionner de manière plus efficiente et plus efficace et de mieux soutenir les pays et permettent collectivement à l'Organisation de mettre en œuvre son programme et son programme normatif. Les activités suivantes sont concernées : leadership ; gouvernance ; promotion de la santé ; innovation ; responsabilisation et supervision ; infrastructures ; finances, ressources humaines et services administratifs.

INTRODUCTION

5. Dans sa décision EB152(15) (2023), le Conseil exécutif a prié le Directeur général « d'examiner l'analyse du recouvrement des coûts pour les contributions volontaires faite en 2012 ... afin de déterminer si les recommandations issues de cette analyse sont toujours pertinentes et de proposer des mesures possibles pour poursuivre la mise en œuvre des recommandations et des suggestions dans le but de remédier aux nouvelles difficultés révélées par l'examen, et de fournir des orientations pour effectuer une analyse plus approfondie ». Le présent rapport fournit des informations actualisées sur les principales conclusions de l'analyse réalisée en 2012 par un consultant externe et portant sur le recouvrement des coûts (le « Rapport de 2012 »)¹ et les propositions du Secrétariat dont le Conseil exécutif a pris note à sa cent trente-quatrième session en janvier 2014.²

6. Les moyennes annuelles pour la période 2020-2022 sont comparées à celles des périodes faisant l'objet du rapport 2012. Les catégories de coûts des services d'appui sont celles qui sont actuellement utilisées, à savoir : la gestion efficace et la gouvernance, ainsi que les coûts liés aux infrastructures et à l'administration (voir l'annexe 1 pour l'évolution des catégories, des définitions et des codes de résultats connexes depuis le rapport de 2012).

MISE À JOUR CONCERNANT LES PRINCIPALES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE 2012

Coûts des services d'appui

7. En 2010-2011, le coût annuel moyen des services d'appui s'élevait à 406 millions de dollars des États-Unis (USD) (17 % des dépenses totales) et en 2020-2022 à 479 millions USD (13 % des dépenses totales) (Tableau 1).

Tableau 1. Coûts des services d'appui à différentes périodes

	2010-2011 (Rapport de 2012)			2012-2013 ^a			Informations actualisées (2020-2022)		
	En millions USD	Pourcentage des coûts d'appui totaux	Pourcentage des dépenses totales	En millions USD	Pourcentage des coûts d'appui totaux	Pourcentage des dépenses totales	En millions USD	Pourcentage des coûts d'appui totaux	Pourcentage des dépenses totales
Coûts liés à la gestion efficace et à la gouvernance (coûts de gestion de base antérieurs)	136	33 %	6 %	230	44 %	11 %	221	46 %	6 %
Coûts d'infrastructure et administratifs (coûts d'administration antérieurs)	270	67 %	11 %	290	56 %	13 %	258	54 %	7 %
Coût moyen annuel total des services d'appui	406	100 %	17 %	520	100 %	24 %	479	100 %	13 %

^a Document EB134/11.

¹ Document EBPBAC18/3.

² Documents EB134/11 et EB134/2014/REC/2, procès-verbaux de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif, sixième séance.

8. Les coûts des services d'appui n'ont pas augmenté au même rythme que ceux du reste de l'Organisation ; en effet au cours de la période allant de 2016 à 2022, ils ont augmenté de 29,9 %, par rapport à une croissance de 55,7 % des dépenses totales. Bien que cette tendance soit positive, le risque d'un retour aux niveaux de financement observés avant la pandémie pourrait avoir une incidence sur la capacité de maintenir cette proportion relativement plus faible des dépenses totales tout en finançant les infrastructures nécessaires afin d'appuyer la responsabilisation et l'efficacité des activités dans l'ensemble de l'OMS (Tableau 2).

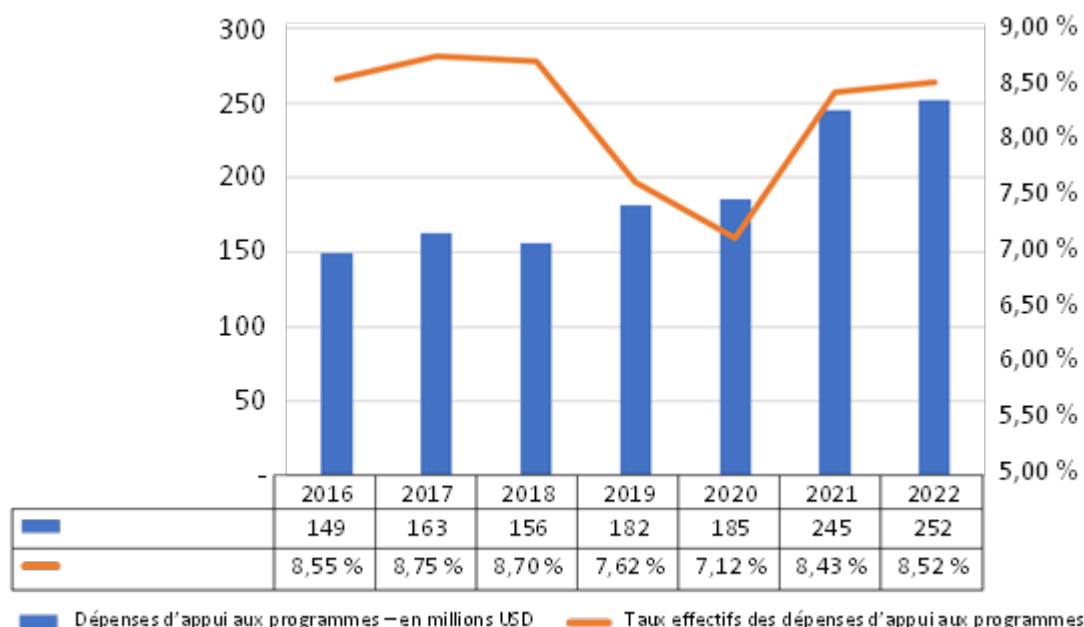
Tableau 2. Coût des services d'appui en pourcentage des dépenses totales (2016-2022)

Coûts/dépenses	Année							Moyenne de la période de trois ans (2020-2022)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Dépenses totales (en millions USD)	2 471	2 680	2 500	3 088	3 561	3 718	3 848	3 709
Coût total des services d'appui (en millions USD)	385	432	401	454	432	505	500	479
Services d'appui : coût en pourcentage des dépenses totales	16 %	16 %	16 %	15 %	12 %	14 %	13 %	13 %

Taux de recouvrement des dépenses d'appui aux programmes

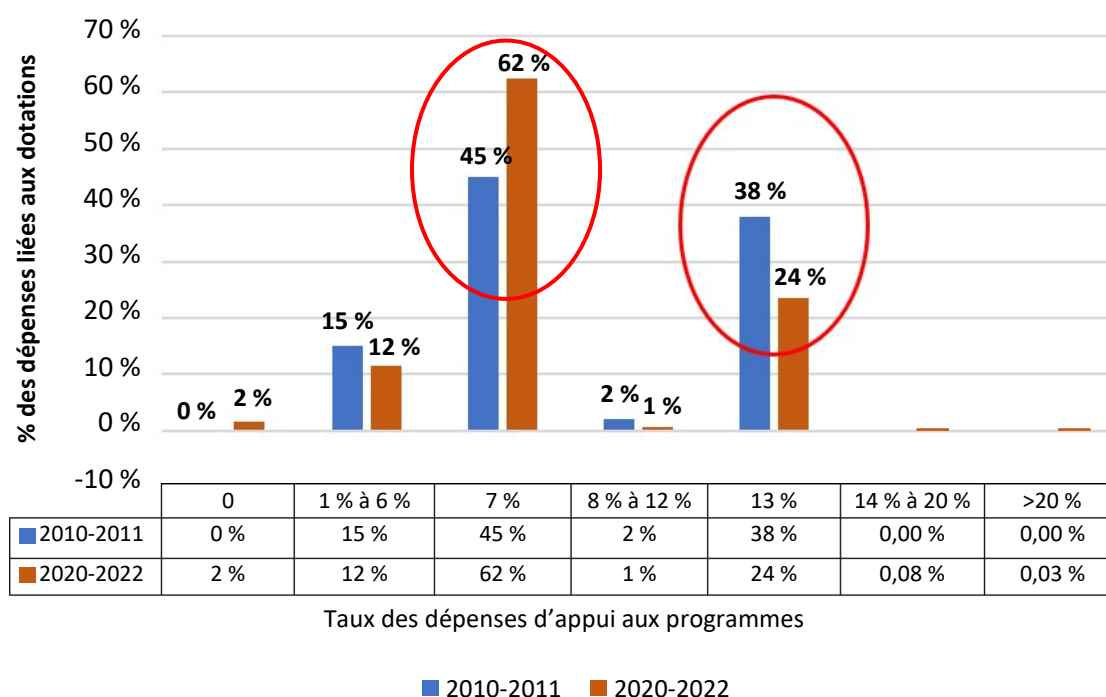
9. Le rapport de 2012 a révélé que le taux effectif des dépenses d'appui aux programmes prélevés sur les fonds volontaires était de 6,7 % pour la période 2010-2011 et de 7,1 % pour la période janvier-octobre 2012. La Figure 1 ci-dessous présente l'évolution des taux annuels effectifs des dépenses d'appui aux programmes.

Figure 1. Évolution des taux effectifs des dépenses d'appui aux programmes



10. Pour la période 2020-2022, le taux effectif moyen annuel est passé à 8,06 %. Ce taux est inférieur aux 8,52 % atteints en 2022 (Figure 1) en raison de niveaux plus élevés d'activités d'urgence (avec des taux plus faibles de dépenses d'appui aux programmes) et de taux réduits pour certains financements (par exemple le financement émanant des institutions financières internationales et celui destiné à l'éradication de la poliomyélite). Si la tendance à la hausse des taux observée depuis le rapport de 2012 est la bienvenue, les volumes de dépenses qui permettent d'obtenir le taux de 7 % ont également augmenté et ceux à l'origine du taux standard de 13 % ont diminué (Figure 2).

Figure 2. Dépenses liées aux dotations (en pourcentage) par rapport aux taux des dépenses d'appui aux programmes pour 2010-2011 et 2020-2022



11. Par rapport au chiffre de 2012, la proportion de contributions volontaires par volume en 2020-2022 appliquant un taux maximal de 7 % a augmenté, passant de 60 % à 76 %, ce qui met en évidence le paysage concurrentiel du financement du développement. Cette tendance préoccupante témoigne de la persistance de la demande de taux réduits et exceptionnels des dépenses d'appui aux programmes, laquelle se traduit par l'insuffisance du recouvrement des coûts indirects pour financer de manière adéquate les coûts des services d'appui.

Financement des coûts des services d'appui

12. À l'heure actuelle, 51 % du coût total des services d'appui sont financés moyennant le recouvrement des coûts indirects (34 % financés par les dépenses d'appui aux programmes, 15 % par le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes et 2 % par le prélèvement en rapport avec le plan de gestion du capital), contre les 57 % recommandés dans le rapport de 2012, soit un écart de 6 %. Les 49 % restants des coûts des services d'appui sont couverts par des financements directs obtenus grâce aux contributions fixées (40 %) et aux contributions volontaires au titre des programmes techniques (9 %) (Tableau 3).

13. En outre, le Tableau 3 montre que le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes et le prélèvement en rapport avec le plan de gestion du capital¹ permettent également de recouvrer les coûts indirects. Le premier prélèvement susmentionné n'est pas perçu sur les coûts liés au personnel non-fonctionnaire et le second ne couvre pas les coûts d'amortissement des immobilisations, contrairement à ce que recommandait le rapport de 2012. La collecte de ces éléments pourrait contribuer à combler l'écart en matière de recouvrement des coûts indirects (voir paragraphes 9 et 22).

Tableau 3. Coût du financement des services d'appui (moyenne annuelle pour 2020-2022) en millions USD

Éléments relatifs au recouvrement des coûts	Conclusions du rapport de 2012	Recommandé par le rapport de 2012	2020-2022 (Coûts d'appui et proportion des dépenses totales par source de financement)					Différence par rapport aux recommandations
			CF	CV	Total	Pourcentage des dépenses de l'OMS	Pourcentage des coûts d'appui totaux	
DAP	22 %	43 %		161	161	4,4 %	34 %	-9 %
POP	12 %	12 %	26	47	73	2,0 %	15 %	3 %
Prélèvement au titre du PGC		2 %	4	8	12	0,3 %	2 %	0 %
Directement par contributions fixées	61 %	43 %	190		190	5,1 %	40 %	-3 %
Directement par contributions volontaires	5 %			43	43	1,2 %	9 %	9 %
Total	100 %	100 %	220	259	479	13 %	100	0 %
% du total			46 %	54 %	100 %			

CF : contributions fixées ; VC : contributions volontaires ; DAP : dépenses d'appui aux programmes ; POC : prélèvement en rapport avec l'occupation des postes ; PGC : plan de gestion du capital

14. Selon les prévisions du rapport de 2012, l'application des recommandations permettrait de financer 43 % des coûts des services d'appui directement au moyen des contributions fixées (contre 61 % à l'époque), dégageant ainsi 18 % de ces contributions pour financer des programmes stratégiquement importants. Il a également recommandé que les 57 % restants des coûts des services d'appui soient financés par des mécanismes de recouvrement des coûts indirects (Tableau 3). Les États Membres ont pris note de la recommandation consistant à financer directement les activités ayant trait à la gestion efficace et à la gouvernance au moyen des contributions fixées ; les infrastructures et l'administration étant financées par le recouvrement des coûts indirects².

15. Entre 2020 et 2022, le pourcentage moyen des coûts des services d'appui financés par les contributions obligatoires est passé de 61 % à 46 % (comparativement aux 43 % recommandés). Si la tendance évolue favorablement, cette baisse est largement imputable à la croissance notable des contributions volontaires, à la stagnation des contributions fixées et à la croissance relativement plus lente du recouvrement des coûts indirects pour financer les coûts des services d'appui (les recouvrements

¹ Le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes a été introduit en 2010 sous la forme d'un montant prélevé sur les salaires bruts des membres du personnel et des titulaires d'accords de services spéciaux, actuellement de 9,5 % : soit 8,5 % pour le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes et 1 % pour le plan de gestion du capital. Cette dernière composante finance des investissements dans l'immobilier.

² Documents EB134/11 et EB134/2014/REC/2, procès-verbaux de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif, sixième séance.

des coûts indirects ont permis de financer 51 % des coûts des services d'appui, alors que la recommandation était de 57 %) depuis le rapport de 2012.

Financement des coûts des services d'appui par catégories de coûts

16. La moyenne des coûts relatifs à la gestion efficace et à la gouvernance représente 46 % du total des coûts d'appui, dont 32 % ont été financés par les contributions fixées (Tableau 4), par opposition à la cible de financement intégral par les contributions fixées. En outre, pour ce qui est de l'avenir, l'OMS cherche à renforcer ses capacités au niveau des pays afin d'atteindre ses objectifs, dont les coûts seraient classés dans la catégorie de la gestion efficace et de la gouvernance, ce qui mettrait à rude épreuve le financement des coûts des services d'appui par les contributions fixées.

Tableau 4. Catégories de coûts des services d'appui et sources de financement (moyennes annuelles 2020-2022) en millions USD

Éléments relatifs au recouvrement des coûts/sources de financement	Coûts liés à la gestion efficace et à la gouvernance		Coûts relatifs aux infrastructures et aux services administratifs		Total		Total général
	CF	CV	CF	CV	CF	CV	
DAP		28		133		161	161
POP	3	6	23	41	26	47	73
Prélèvement au titre du PGC			4	8	4	8	12
Financé directement	152	32	38	11	190	43	233
Totaux	155	66	65	193	220	259	479
Pourcentage des coûts d'appui totaux, par type de contribution	32 %	14 %	14 %	40 %	46 %	54 %	100 %
Pourcentage des coûts d'appui totaux, toutes contributions confondues	46 %		54 %		46 %	54 %	100 %
Conclusions du rapport de 2012	41 %		59 %		61 %	39 %	100 %

CF : contributions fixées ; VC : contributions volontaires ; DAP : dépenses d'appui aux programmes ; POC : prélèvement en rapport avec l'occupation des postes ; PGC : plan de gestion du capital

17. Le Tableau 4 montre également que les contributions fixées ont permis de financer en moyenne 38 millions USD par an en coûts d'infrastructures et administratifs en 2020-2022, lesquels, selon la recommandation du rapport de 2012, auraient dû être financés par le recouvrement des coûts indirects. De même, les contributions volontaires ont permis de financer en moyenne 66 millions USD au titre des coûts relatifs à la gestion efficace et à la gouvernance, dont il avait été recommandé qu'ils soient financés par des contributions fixées. Le défi consiste à mobiliser efficacement les contributions volontaires en vue de financer directement les coûts d'infrastructure et administratifs et à recouvrer des niveaux appropriés de ces coûts par le biais d'accords de contribution volontaire¹ – principalement en raison du manque d'attractivité pour les donateurs – ce qui explique la dépendance persistante à l'égard des contributions fixées.

¹ Conformément au paragraphe 8.2 de l'article VIII du Règlement financier, tel qu'amendé par la résolution WHA76.9 (2023).

18. Le rapport de 2012 recommandait l'harmonisation et l'application uniforme des principes de recouvrement des coûts et de financement au Siège, dans les bureaux régionaux, dans les bureaux de pays et dans les centres de services partagés. L'analyse des coûts encourus indique que les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Siège reçoivent 25 %, 28 % et 47 % des fonds nécessaires pour couvrir leurs coûts respectifs relatifs aux services d'appui, dont 14 %, 11 % et 15 % sont financés par des contributions fixées (voir l'annexe 2).

19. L'analyse des dépenses engagées par les bureaux de pays dans les deux catégories relatives aux coûts des services d'appui par rapport aux sources de financement utilisées indique qu'un financement plus souple permettrait de mieux aligner les affectations et les dépenses. Par exemple, certaines dépenses programmatiques pour les transferts et les subventions auraient pu être financées en utilisant les allocations au titre des coûts liés aux services d'appui (voir l'annexe 3).

Subventions croisées

20. Les subventions croisées, c'est-à-dire, dans ce contexte, l'utilisation des contributions fixées pour financer une partie des coûts engagés dans la mise en œuvre des programmes financés par des contributions volontaires, qu'elles soient directes ou indirectes, constituent un thème récurrent dans les discussions avec les États Membres.

21. Une approche pratique pour mesurer les subventions croisées consiste à partir du principe que l'ensemble des coûts relatifs aux services d'appui sont récupérés en appliquant un taux de prélèvement unique de 13 % à tous les programmes, qu'ils soient financés par des contributions fixées ou volontaires. Le Tableau 5 montre que le premier pourrait apporter un financement s'élevant à jusqu'à 155 millions USD aux coûts des services d'appui qui, autrement, auraient été recouverts par des contributions volontaires.

Tableau 5. Montant des subventions croisées entre les contributions fixées et les contributions volontaires (moyenne annuelle pour la période 2020-2022 en millions USD)

Détails/source de financement	Contributions fixées	Contributions volontaires	Total
Dépenses de l'OMS	508	3 201	3 709
Prélèvement unique du recouvrement des coûts (%)	13 %	13 %	13 %
Financement basé sur un taux de recouvrement unique	65	414	479
Financement actuel	220	259	479
Considéré comme excédentaire/(sous) financé	155	(155)	0

22. L'estimation des subventions croisées ne tient pas compte de la possibilité que certaines activités clés soient financées uniquement ou dans une plus grande proportion par des contributions fixées plutôt que par des contributions volontaires. Parmi ces activités figurent notamment les activités de direction générale et de gouvernance, les fonctions de responsabilité institutionnelle, ainsi que les activités de surveillance qui nécessitent une indépendance professionnelle à l'égard des bailleurs de fonds. Compte tenu de la recommandation tendant à financer les coûts liés à la gestion efficace et à la gouvernance au moyen des contributions fixées ainsi que les coûts relatifs à l'infrastructure et aux services administratifs par le biais du recouvrement des coûts indirects, tel que présenté dans le Tableau 6, section C, il conviendrait de collecter un montant supplémentaire de 31 millions USD au titre des contributions fixées

et de 12 millions USD au titre du recouvrement des coûts indirects¹ afin de combler les lacunes et d'appliquer pleinement les recommandations.

Tableau 6. Incidence de la mise en œuvre des recommandations du Rapport 2012 sur le financement des coûts d'appui (en millions USD)

Source de financement	Coûts liés à la gestion efficace et à la gouvernance	Coûts relatifs aux infrastructures et des services administratifs	Total
<i>A. Mécanisme de financement actuel (moyenne annuelle pour 2020-2022)</i>			
CF – financé directement	152	38	190
CV – financé directement	32	11	43
Recouvrement des coûts indirects	37	209	246
Total	221	258	479
<i>B. Mécanisme de financement si les recommandations du rapport de 2012 avaient été mises en œuvre</i>			
CF – financé directement	221	0	221
CV – financé directement	0	0	0
Recouvrement des coûts indirects	0	258	258
Total	221	258	479
<i>C. Incidence de la mise en œuvre du financement intégral des coûts liés à la gestion efficace et à la gouvernance par les contributions fixées (en millions USD)</i>			
CF – financé directement	(69)	38	(31)
CV – financé directement	32	11	43
Recouvrement des coûts indirects	37	(49)	(12)
Total	0	0	0

CF : contributions fixées ; CV : contributions volontaires

VOIE À SUIVRE PROPOSÉE

23. Des progrès satisfaisants ont été accomplis pour améliorer le recouvrement des coûts de l'OMS, se traduisant par une approche plus simplifiée, évolutive et transparente. Afin de poursuivre ces progrès, d'accroître davantage la proportion des activités liées aux infrastructures et aux services administratifs financées par le recouvrement des coûts indirects et de réduire les subventions croisées, le Secrétariat propose d'autres mesures, comme suit :

- a) augmenter le taux de recouvrement des dépenses d'appui aux programmes, en révisant et en actualisant la politique concernée, notamment en étudiant les possibilités de supprimer les exceptions passées (par exemple, la maladie à coronavirus (COVID-19) et les biens donnés en nature), en réduisant les exceptions et en alignant les taux des dépenses d'appui aux programmes recouverts auprès des organismes des Nations Unies, de 7 % à 8 %, lorsque cela reflète mieux leurs propres pratiques ;

¹ Cet écart est dû au fait que le Secrétariat aligne ses budgets et coûts relatifs à l'infrastructure et aux services administratifs sur les fonds disponibles plutôt que sur les besoins d'investissement. Cela a entraîné un sous-investissement dans les dépenses d'équipement afin de remplacer les immobilisations existantes, en ne récupérant pas les coûts d'amortissement grâce au recouvrement des coûts indirects.

- b) étendre l'application du prélèvement en rapport avec l'occupation des postes aux dépenses liées au personnel non-fonctionnaire (qui soutiennent en grande partie les activités programmatiques), réduire les coûts exceptionnels financés par le prélèvement en rapport avec l'occupation des postes et d'étendre au prélèvement au titre du plan de gestion du capital afin d'y inclure l'amortissement, conformément aux recommandations du rapport de 2012 ;
- c) examiner les principes en matière d'allocation des catégories de financement en vue de financer les coûts des services d'appui ;
- d) passer en revue et surveiller les coûts et les sources de financement pertinents, notamment :
 - i) la nature des coûts au Siège et dans les bureaux régionaux, afin de recenser les activités fondamentales (y compris l'identification des activités institutionnelles « mondiales ») qui, dans le contexte de l'augmentation des contributions fixées, devraient être financées plus intégralement à partir de cette source ; et veiller à ce que les autres coûts soient systématiquement financés par la source de financement appropriée (à savoir les contributions fixées, les contributions volontaires ou le recouvrement des coûts indirects) ;
 - ii) les types de dépenses et/ou les catégories de coûts dans les bureaux de pays, pour formuler des normes et des pratiques mondiales permettant une meilleure affectation des coûts variables directs aux programmes financés par des contributions volontaires, et pour garantir leur inclusion effective dans les accords de contributions volontaires, réduisant ainsi les subventions croisées et libérant les contributions fixées au profit du financement de programmes techniques prioritaires au niveau des pays ;
- e) sensibiliser les partenaires financiers et les membres du personnel, par le biais d'activités extra-institutionnelles et de communication, à l'importance du recouvrement intégral du coût des contributions volontaires, tant pour les coûts directs qu'indirects, et à l'importance d'effectuer une classification précise des dépenses et au recours à des flux de financement appropriés en vue de financer les coûts des services d'appui.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

24. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS : mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires – informations actualisées ;¹

Notant qu'il est important de disposer de ressources suffisantes, prévisibles et flexibles pour garantir le financement adéquat des coûts des services d'appui ;

¹ Document EB154/33 Add.3 Rev.1.

Rappelant la nécessité que les montants des contributions volontaires suffisent à couvrir l'intégralité du coût de la mise en œuvre,¹

A décidé :

- 1) de prier instamment les États Membres et les donateurs de réduire au minimum les demandes de réduction des taux de recouvrement des coûts indirects, tout en veillant à ce que des niveaux appropriés de coûts directs soient financés afin de permettre l'obtention de résultats de qualité ;
- 2) d'encourager tous les donateurs à poursuivre leurs efforts visant à favoriser un financement volontaire en temps opportun qui soit totalement souple ou qui revête à tout le moins un caractère thématique, assorti d'un recouvrement des coûts approprié ;
- 3) de prier le Directeur général de lui rendre compte de la mise en œuvre de la présente décision à la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, en janvier 2026.

¹ Conformément au paragraphe 8.2 de l'article VIII du Règlement financier.

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DES CATÉGORIES DE COÛTS DEPUIS LE RAPPORT 2012 SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS

Jusqu'en 2012		2012-2020		2020-2022 (coûts fixes indirects)	
Objectif stratégique	Groupe	Catégories	Description (services institutionnels/ fonctions d'appui)	Codes de résultats mondiaux	Description
12	Gestion de base	6.001	Leadership et gouvernance	4.001	Renforcement des capacités des pays en matière de données et d'innovation
		6.002	Transparence, responsabilisation et gestion des risques	4.002	Leadership, gouvernance et activité de sensibilisation
		6.003	Planification stratégique, coordination des ressources et présentation de rapports	96.042	Leadership, gouvernance et activités de sensibilisation financés à l'interne
		6.005	Communication stratégique		
				4.003	Ressources financières, humaines et administratives
13	Administration	6.004	Gestion et administration	96.043	Ressources financières, humaines et administratives financées en interne

SITUATION ACTUELLE CONCERNANT LES COÛTS ADMINISTRATIFS ET DE GESTION ET CODES DE RÉSULTATS MONDIAUX

Catégorie de coûts des services d'appui	Codes de résultats mondiaux
Gestion efficace et gouvernance	4.002 + 6.001 + 6.002 + 6.003 + 6.005 + 96.042
Coûts relatifs aux infrastructures et aux services administratifs	4.003 + 6.004 + 96.043

ANNEXE 2

ANALYSE DES COÛTS DES SERVICES D'APPUI ET DES SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

Coût total des services d'appui – moyenne annuelle pour 2020-2022 (en millions USD)				
Source de financement	Gestion efficace et gouvernance	Soutien en matière d'infrastructures et d'administration	Total	Pourcentage des coûts totaux des services d'appui
CF – financé directement	152	38	190	40 %
DAP	28	133	161	34 %
POP	9	64	73	15 %
Prélèvement au titre du PGC		12	12	3 %
CV – financé directement	32	11	43	9 %
Total	221	258	479	100 %

Bureaux de pays				
Source de financement	Gestion efficace et gouvernance	Soutien en matière d'infrastructures et d'administration	Total	Pourcentage des coûts totaux des services d'appui
CF – financé directement	40	29	69	14 %
DAP	4	32	36	7 %
POP			0	
Prélèvement au titre du PGC			0	
CV – financé directement	11	5	16	3 %
Total	55	66	121	25 %

Bureaux régionaux				
Source de financement	Gestion efficace et gouvernance	Soutien en matière d'infrastructures et d'administration	Total	Pourcentage des coûts totaux des services d'appui
CF – financé directement	43	8	51	11 %
DAP	8	33	41	9 %
POP	0	29	29	6 %
CMP			0	
CV – financé directement	10	1	11	2 %
Total	61	71	132	28 %

Siège				
Source de financement	Gestion efficace et gouvernance	Soutien en matière d'infrastructures et d'administration	Total	Pourcentage des coûts totaux des services d'appui
CF – financé directement	69	1	70	15 %
DAP	16	68	84	18 %
POP	9	35	44	9 %
PGC		12	12	3 %
CV – financé directement	11	5	16	3 %
Total	105	121	226	47 %

CF: contributions fixées ; CV: contributions volontaires ; DAP : dépenses d'appui aux programmes ; POC: prélèvement en rapport avec l'occupation des postes ; PGC : plan de gestion du capital

ANNEXE 3

**CHARGES DANS LES BUREAUX DE PAYS ÉMANANT DU BUDGET
DES SERVICES D'APPUI (MOYENNE ANNUELLE POUR 2020-2022)**

Source de financement	Gestion efficace et gouvernance (code 4.002)	Soutien en matière d'infrastructures et d'administration (code 4.003)	Total général
	(en millions USD)		
Services contractuels	3,26	7,81	11,07
512 – Consultants, services de recherche	0,00	0,00	0,00
513 – Services contractuels généraux	2,31	3,90	6,21
517 – Formation	0,14	0,07	0,21
524 – Dépenses liées à la sécurité	0,05	2,49	2,54
525 – Dépenses liées aux accords de services spéciaux	0,34	1,22	1,56
527 – Mises en œuvre directes	0,42	0,12	0,55
Équipement, véhicules et mobilier	0,07	2,07	2,14
515 – Équipement, véhicules et mobilier	0,07	2,07	2,14
Frais généraux de fonctionnement	0,97	15,17	16,14
519 – Frais généraux de fonctionnement	0,88	12,81	13,69
520 – Télécommunications	0,09	2,35	2,44
521 – Frais de représentation	0,01	0,00	0,01
Fournitures et matériels médicaux	0,04	0,30	0,34
514 – Fournitures, littérature médicales	0,04	0,30	0,33
Dépenses liées au personnel	48,31	39,81	88,12
501 – Dépenses liées au personnel : à long terme	47,42	37,84	85,26
502 – Dépenses liées au personnel : à court terme	0,65	1,51	2,16
503 – Dépenses supplémentaires liées au personnel	0,24	0,46	0,70
Transferts et subventions à d'autres entités	0,52	0,32	0,84
511 – Coopération financière directe	0,33	0,10	0,44
516 – Bourses de recherche	–	0,01	0,01
526 – Accords avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales	0,00	0,02	0,02
555 – Matériel destiné à des tiers	0,18	0,19	0,38
Voyages	1,46	0,90	2,36
518 – Voyages	1,46	0,90	2,36
Total général	54,63	66,38	121,01

Sources de financement	Gestion efficace et gouvernance (code 4.002)	Soutien en matière d'infrastructure et d'administration (code 4.003)	Total général
CF – financé directement	40	29	69
DAP	4	32	36
POP	0	0	0
Prélèvement au titre du PGC	0	0	0
CV – financé directement	11	5	16
Total général	55	66	121

CF : contributions fixées ; VC : contributions volontaires ; DAP : dépenses d'appui aux programmes ; POC : prélèvement en rapport avec l'occupation des postes ; PGC : plan de gestion du capital

= = =